Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260420-2026_04_30-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 20 avril 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt avril deux mille vingt-six
A dix-huit heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
04/04/2026

Date d'affichage
04/04/2026

Numéro de la Délibération :
2026-04-30

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Cynthia QUÉRO.

M. Blaise BLEUNVEN, Sébastien L'HERMITE, Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL Ludovic VICENT.

Absents : Pablo ROUILLÉ, Sylvain BOSCHAT,

Absent(e)s excusé(e)s : Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU, Anaïs BIDAULT a donné pouvoir à Isabelle JUGÉ, Germaine MURZEAU-COBETTO a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Affectation des résultats

M. le maire rappelle que par délibération en date du 17/11/2025, le conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence "assainissement collectif" au 1er janvier 2026 à la CCKB. Le budget annexe « Assainissement collectif » a été clôturé le 31/12/2025. Cette clôture se traduit par la réintégration de l'actif, du passif et des résultats au sein du budget principal de la commune.

Le résultat de clôture fait apparaître au compte financier unique 2025 du budget assainissement, un excédent de déficit de fonctionnement de 4 133.78 € et un excédent d'investissement de 31 574.26 €.

Le résultat de clôture fait apparaître au compte financier unique 2025 du budget communal un excédent de fonctionnement de 425 650.95 € et un déficit d'investissement 389 552.36 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide

- D'affecter le montant de 4 133.78 € en report à nouveau, en dépense au c/002– excédent de fonctionnement – au budget primitif commune 2026.
- D'affecter le montant de 357 978.10 €, en dépense au c/001– excédent d'investissement – au budget primitif commune 2026.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260420-2026_04_30-DE

- D'affecter le montant de 425 650.95 € en recette au c/1068 – excédent capitalisés – au budget primitif commune 2026.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570	